

Franckesche Stiftungen zu Halle

Grammaire Pratique welche die Anwendung der französischen Sprachlehre in Exempeln zeigt

Franckesche Stiftungen zu Halle

Halle, 1792

VD18 12612545

III. Primitiva, Derivata und Composita in der Construction.

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permission, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

urn:nbn:de:gbv:ha33-1-198889

(qu'on ne peut assez déplorer.) Notre libre arbitre est impuissant dans la conception (l'intelligence) des choses divines, à moins que nous ne soyons régénérés par la vertu d'en haut. Cependant lorsque dans le combat nous élevons nos coeurs en haut en soupirant, nous nous trouvons soulagés. Ceux qui dominent sur (gouvernent) les autres par prudence et autorité, conduisent ceux qui sont dociles en les persuadant, mais quant aux revêches et opiniâtres, ils les font plier (réduisent) par la force, de sorte qu'ils obéissent malgré eux. L'indolent ne se met en peine de rien par indolence. L'homme sûr (le prévoyant) ne craint rien, parce qu'il a de la prévoyance. Le réveur s'écarte du but en voulant raisonner.

III. Primitiva, Derivata und Composita in der Construction.

§. 188.

TENDRE. Quand on n'est pas *attentif*, ou qu'on manque d'*attention*, quelque *entendement* ou intelligence que l'on ait, c'est en vain que l'on *prétend d'entendre l'étendue* des mathématiques, on n'en viendra pas à bout. Les *intendans* et *surintendans* &c. doivent être toujours bien *intentionnés*, ne rien faire par *contention* ou *ostentation*; ne pas tromper l'*attente* de ceux qui leur sont commis, éviter avec soin les mots ou les paroles à double *entente* et ne rien *prétendre* d'eux qui ne soit juste et équitable. Ils doivent écarter les *prétendans* qui ont des *préentions* mal fondées, et les *prétendus* chrétiens, qui ont de mauvaises *intentions*, et qui *prétendent* tromper les autres par des paroles *sous-entendues*, ou par des discours *contentieux* ou trop *étendus*. Cette *sente* n'est pas bien *tendue*, il faut *détendre* et la *tendre* autrement, aussi bien que cette vieille *tenture* de tapisserie. Il y a une heure que je vous *attends* pour ce sujet; mais prenez garde qu'en les *détendant*, vous n'alliez donner contre la *dérente* de ce fusil chargé, qui pourroit bien se lâcher et faire assez de mal; et qu'on ne dise ensuite: je ne me serois jamais *attendu* à cela. Vous n'y *entendez* point; il faut qu'il y ait là du *mal entendu*. Voilà une action fort *mal-entendue*. C'est une action bien lâche d'*attenter* à la vie de son prochain, on pourroit vous faire mettre en prison et après vous y avoir *détenu* un tems, vous faire encore payer une somme d'argent après votre *détention*.

VOULOIR. On *veut* souvent ce que l'on ne devroit pas *vouloir*; car la *volonté* ne prend pas toujours conseil de la raison ou de la justice; quelque fois la *volonté* est réputée pour le fait, c'est à dire, quand nous servirions *volontiers* nos amis et que nous sommes hors d'état de le faire. Les actions *involontaires*, quoique mauvaises, ne sont pas si condamnables que celles où l'on se porte *volontairement*, ou de plain

gré-